

Le Chèque Emploi Service Universel (CESU) : Déclarer son emploi à domicile en toute simplicité !



Les emplois à domicile, c'est utile, c'est facile !

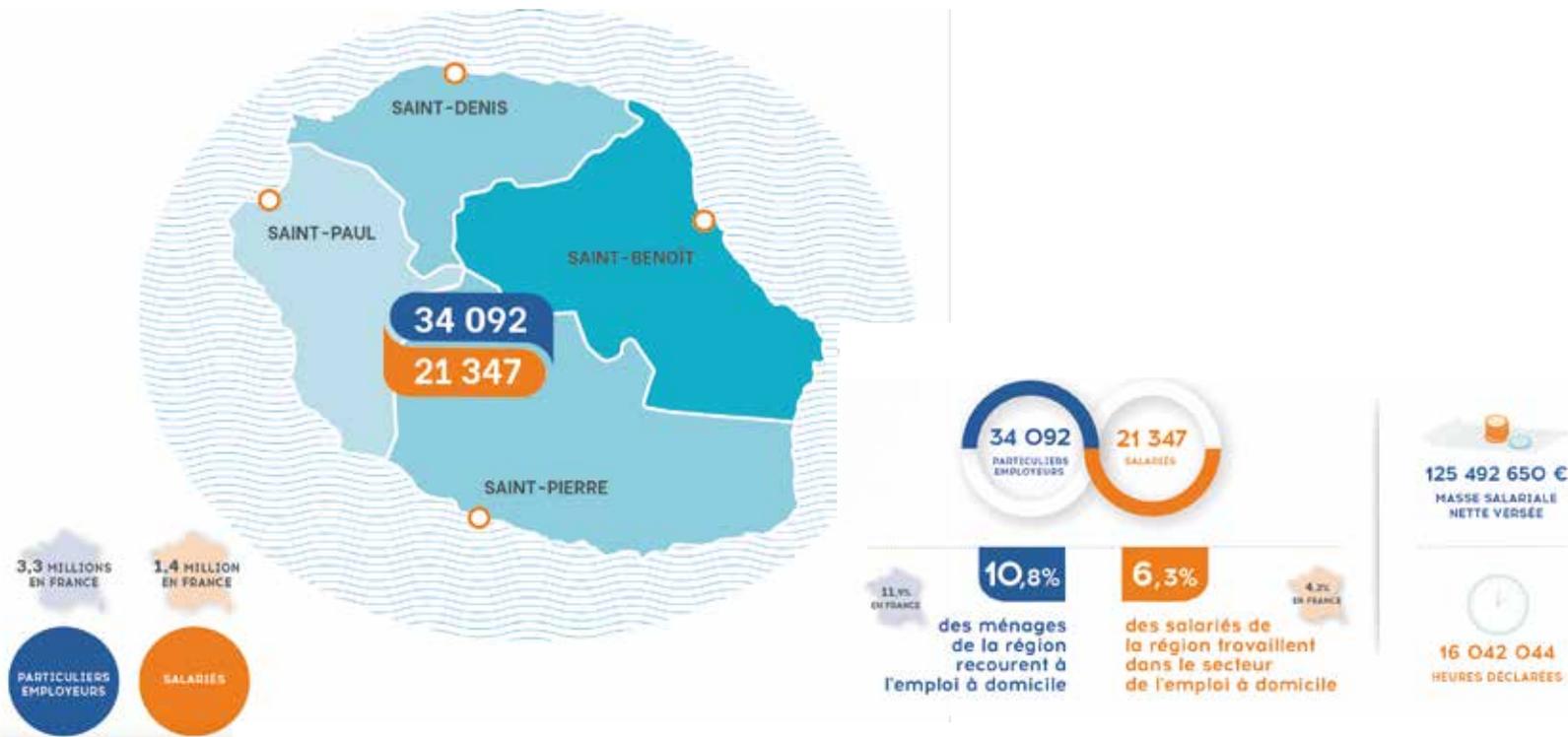
Vous souhaitez être assisté dans les actes de la vie quotidienne ? Besoin d'une aide pour le ménage ou pour les devoirs des enfants ? Vous souhaitez vous dispenser des corvées de petit jardinage ou des travaux de petit bricolage ?

Mais vous pensez encore qu'embaucher et déclarer un salarié « c'est trop compliqué ». Avec le Cesu, employer un salarié à domicile, c'est facile et sécurisant.

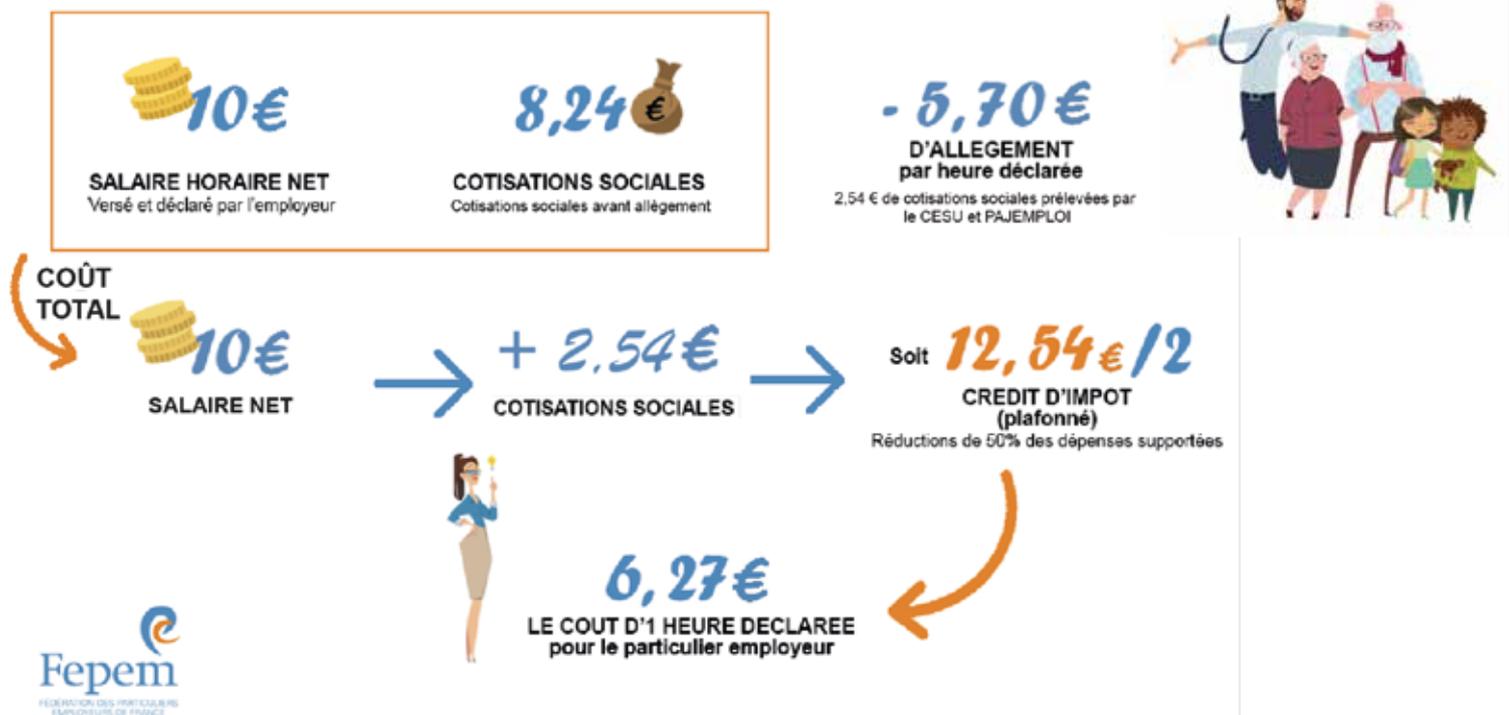
Depuis le 1er janvier 2021, avec l'application dans les départements d'Outre-mer de la Convention Collective Nationale des salariés du particulier employeur, le CESU est devenu la solution unique facilitant les démarches de déclarations des particuliers-employeurs. Il permet :

- D'accomplir en une seule démarche dématérialisée l'ensemble des formalités liées à l'embauche et à la rémunération des salarié (le centre établit les bulletins de paie et calcule les cotisations sociales dues) ;
- De verser les cotisations sociales et collecter la retenue à la source de l'impôt sur le revenu du salarié par un prélèvement unique sur le compte bancaire du particulier ;
- De mettre à jour et garantir l'ensemble des droits sociaux des salariés (chômage, maladie, retraite et prévoyance...);
- De disposer de services modernes, simple d'utilisation et accessibles à tout moment par les particuliers et leurs salariés sur ordinateur, tablette et smartphone.

Les chiffres de l'emploi à domicile à La Réunion



Le coût moyen de l'emploi à domicile à La Réunion en 2021



Afin d'accompagner au mieux les particuliers employeurs et leurs salariés utilisant le CESU ou de le faire connaître au plus grand nombre, la CGSS et la FEPEM organisent un webinaire sur le thème « les emplois à domicile c'est utile, c'est facile ! » le jeudi 4 novembre de 13h à 14h.
Le lien de participation au webinaire : <https://bit.ly/3CgIAWP>



D'autres actions sont prévues

> 28 octobre : Emission "Les experts" à 11h00 sur radio Réunion 1ere. Les experts de la CGSS et de la FEPEM répondent en direct à toutes les questions que vous vous posez sur le CESU en tant qu'employeur ou salarié

> 30 octobre : Emission santé Vital à 15h40 sur Réunion 1ere Anne-Sophie DECHET de la FEPEM et Carlos BARDIL de la CGSS vous disent tout sur le Cesu et l'application de la nouvelle convention collective depuis le 1er janvier 2021

